

Compte rendu Comité syndical du 16 mai 2022

Objet : Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 16 mai 2022

Lieu : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

Participation : membres présents : 11 (P), membres représentés : 4 (R), voix délibératives : 15

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis		X
	TIT	LE TROADEC Gwenola		X
	TIT	LOUSSOUARN Christian		X
	TIT	LE CLEACH Cyrille	R	
	TIT	MOREL Stéphane		Excusé
	TIT	BOURHIS Danielle	P	
	TIT	/		
	SUP	BREN Jean-Marc	P	
	SUP	CANEVET Yves	P	
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis	P	
	TIT	MIAGOUX Jean-Pierre	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	R	
	TIT	HUIBAN Dominique		X
	SUP	LE GOFF Michèle		X
	SUP	LE COZ Hervé		X
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoit	R	
	TIT	SERGENT Gilles	P	
	TIT	/		
	SUP	AUGRAIN Angélique		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan	R	
	SUP	TUPIN Hugues		X
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul		X
	SUP	CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat intercommunal des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	PERHERIN Nolwenn		X

Pouvoirs :

- LE CLEACH Cyrille à JOUSSEAUME Éric
- YANNIC Jean-Bernard à BUREL Michel
- LAURIOU Benoit à KERISIT Yves
- KERVAREC Ronan à STEPHAN Philippe

Personne invitée :

- PICHERAL Thomas (OUESCO)

Ordre du jour :

- Désignation des représentants de OUESCO en CLE du SAGE Ouest-Cornouaille
- Présentation des orientations du contrat territorial 2023-2025
- Questions diverses

Pièce jointe :

- Diaporama de la réunion
- Arrêté préfectoral du 5 avril 2022 relatif à la composition de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, Président de OUESCO :

- procède à l'appel des membres et fait observer le quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 28 février 2022,
- présente l'ordre du jour.

M. le Président observe une érosion de la participation aux réunions. Il est rappelé qu'en cas d'empêchement, les délégués titulaires sont invités à informer le directeur du syndicat mixte ainsi que leur délégué suppléant. Pour sécuriser la bonne réception des invitations, OUESCO procédera, d'ici quelques jours, à la vérification de la validité des adresses mail des membres.

Désignation des représentants de OUESCO en CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

M. le Président indique qu'en application de l'arrêté préfectoral du 25 août 2016, le mandat des membres de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille expire le 25 août 2022. La composition de la future CLE est définie par l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022. Dans ce cadre :

- La composition de la CLE passera de 40 membres à 26 membres.
- Le syndicat mixte du SAGE passera de 6 représentants à 2 représentants.

M. le Président précise que les communes ne seront plus représentées en CLE. En cohérence avec les transferts des compétences liées à l'eau, 9 des 13 sièges du collège des élus seront réservés à la représentation des EPCI.

M. le Président propose de désigner Éric Jousseaume et Yves Kerisit pour représenter le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille. Il est

précisé que, contrairement aux autres vice-présidents, M. Yves Kerisit ne dispose pas d'un mandat communautaire.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Philippe Stephan confirme la nécessaire articulation entre le comité syndical de la structure porteuse du SAGE et la CLE.*
2. *Gilles Sergent regrette que la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz soit concernée par deux SAGE. Il précise que la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz va prochainement adhérer à l'EPAB (structure porteuse du SAGE baie de Douarnenez)*

Le comité syndical adopte la proposition du Président et décide de nommer Éric Jousseau (Président) Yves Kérisit (vice-président en charge des milieux aquatiques) pour représenter le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille. Le comité syndical invite les EPCI à désigner leurs représentants en CLE parmi leurs représentants au comité syndical de OUESCO.

Présentation des orientations du contrat territorial 2023-2025 :

M. le Président rappelle que :

- Le projet de territoire pour l'eau (PTE) de l'Ouest-Cornouaille inclut deux contrats territoriaux (CT).
- Le CT correspond à l'outil d'intervention de l'agence de l'eau pour la mise en œuvre des actions « agricoles » et « milieux aquatiques ». L'animation et les études « littorales » seront portées dans le cadre du SAGE.
- Le CT en cours prend fin au 31 décembre 2022.
- La concertation technique de construction du CT 2023-2025 est engagée au sein des groupes de travail.

Thomas Picheral présente la carte de l'état des lieux des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille et précise que :

- La masse d'eau souterraine de la baie d'Audierne vient de passer en bon état chimique. Cette masse d'eau reste cependant à risque pour les nitrates.
- Des discussions sont en cours avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour réviser l'état morphologique des cours d'eau du Loch et de Penmarch.

Thomas Picheral présente les premières orientations techniques du CT 2023-2025. Au-delà des actions de suivi de la qualité de l'eau et des travaux de restauration des milieux aquatiques, programmés dans le cadre de la déclaration d'intérêt général, les points suivants sont développés :

- La rédaction et l'animation d'un plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles.
- Le déploiement du programme Breizh Bocage en amont de la retenue du moulin Neuf pour réduire le ruissellement et l'érosion de sols. Il est précisé que, compte tenu du niveau des dépenses potentiellement engagées et des délais de solde de subvention observés sur les territoires voisins, ce dispositif nécessite de disposer d'une trésorerie substantielle.
- La construction d'un projet agro-environnemental et climatique en adéquation avec les enjeux nitrates et pesticides.
- La réalisation d'études pour rétablir la continuité écologique des moulins de Bondivy, Créménec et Trégonguen.
- La réalisation d'un schéma de carénage. L'échelle de réalisation de cette étude est en cours de discussion avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille.

Éric Jousseume rappelle les engagements de mutualisation pris avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille, pour travailler sur les enjeux littoraux, dans le cadre de la feuille de route de la CLE demandée par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Michel Burel indique :*
 - . *Que sur les périmètres de protection de captage, compte tenu des enjeux, l'Etat devrait prendre ses responsabilités et interdire l'utilisation du Nicosulfuron (dont le métabolite est l'ASDM) et du S-Métolachlore (dont l'un des métabolites est l'ESA-Métolachlore).*
 - . *Que l'étude en cours sur les bassins situés en amont de la retenue du moulin Neuf estime que 90% des flux de phosphore sont d'origine agricole.*
 - . *Qu'après avoir été confiée à la Région Bretagne, la gestion des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques est de nouveau placée sous l'autorité de l'Etat. Lors de sa dernière réunion, le Groupe de Travail Agricole a observé l'incomplétude des cahiers des charges.*
2. *Jean-Louis Caradec explique que le programme Breizh Bocage constitue un outil intéressant pour réaliser des talus dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales.*
3. *Philippe Stephan indique :*
 - . *Que le moulin de Quilliou ne figure pas sur la carte des moulins faisant obstacle à la continuité écologique. Celui-ci constitue, pourtant, un obstacle à la continuité écologique sur la rivière de Pont-l'abbé.*
 - . *Que l'assainissement du bourg de Saint-Jean-Trolimon concourt à la dégradation du ruisseau de Saint Jean.*
4. *Jean-Marc Bren évoque la problématique du carénage sur le port de Saint-Guérolé. Un questionnaire réalisé par la mairie de Penmarch auprès des usagers du port confirme les mauvaises pratiques, en particulier pour les petites unités (carénage dans les jardins privés ou dans les stations de lavage de voitures).*
5. *Gilles Sergent annonce que l'aménagement d'une nouvelle aire de carénage est en réflexion sur le port d'Audierne.*
6. *Jean-Louis Caradec constate que l'action de l'homme, au cours des 70 dernières années, a fortement impacté les équilibres environnementaux.*

Les éléments de réponses apportés sont les suivants :

1. *Gilles Sergent rappelle l'émergence du Programme de Maitrise des Pollutions d'Origine Agricole en 1993 et indique que les résultats sur la qualité de l'eau s'inscrivent dans le temps long.*
2. *Éric Jousseume précise que le programme Breizh Bocage peut constituer une opportunité pour fédérer les énergies autour de la reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants de Pont-l'Abbé et de Lanvern.*
4. *Thomas Picheral indique que le schéma de carénage vise à dresser un état des lieux des équipements et à organiser les investissements à prévoir pour permettre aux professionnels et aux plaisanciers de respecter le règlement du SAGE.*

Le comité syndical prend acte des orientations du contrat territorial 2023-2025.

M. le Président lève la séance à 16h15.

Éric Jousseume
Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

